



Genève, le 28 août 1987
16-18, boulevard Saint-Georges

Département de l'intérieur et de l'agriculture

CADASTRE

Correspondance: case postale 36
1211 Genève 8

Téléphone: service: 27 46 88/89
central: 27 41 11

Conseil Administratif
Commune de THONEX
58, chemin du Bois-des-Arts
1226 THONEX

FM/NC

Concerne : Numérotation de bâtiments.

M.M.,

En réponse à votre demande de numéros municipaux du 7 août, nous vous prions de trouver ci-joint, un extrait cadastral au 1: 1000 sur lequel sont indiqués les numéros municipaux attribués, soit :

- ** artère : Avenue TRONCHET C02420 No: 9A
- artère : No
- artère : No
- ** remplaçant l'ancienne adresse 7B, avenue TRONCHET.

Veillez agréer, M.M., nos salutations distinguées.

Le directeur adjoint

Nicolas CHAPPUIS

N.B.: Seules les plaques de numérotation agréées par le département sont admises; elles sont à votre disposition à la caisse du Cadastre.

Annexe : mentionnée.

COMMUNE DE THÔNEX



Téléphone 48 44 88
Chèques postaux 12 - 1716

CONSEIL ADMINISTRATIF

1226 Thônex, le 7 août 1987
RM/fp

CADASTRE
Reçu le :
10 AOUT 1987

SERVICE DU CADASTRE
Boulevard Saint-Georges 16-18
Case postale 36

1211 GENEVE 8

Concerne : parcelle 3858, fe 11 du cadastre de Thônex

Messieurs,

La parcelle susmentionnée porte le n° 7, avenue Tronchet. Toutefois, par suite de la construction de l'immeuble 31, chemin des Deux-Communes, plus aucun accès n'est possible par ce numéro.

Un droit de passage pour l'entrée à cet immeuble a été cédé sur la parcelle n° 9, avenue Tronchet et nous pensons qu'il y aurait lieu de modifier la numérotation et de donner à cette parcelle le n° 9bis, avenue Tronchet

CV24210

Cela serait d'autant plus logique que ces deux parcelles sont devenues propriété de notre Commune et que les bâtiments sont utilisés pour des activités communales (jardin d'enfants, école de musique, etc.).

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien apporter à notre demande et vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

J.-C. MINGARD
Maire